

Message de PHT à AG 24 mai 2018

Mesdames et Messieurs,

Venons-en maintenant à l'actualité de notre branche, de ses conditions-cadres et de leur défense qui est en quelque sorte le cœur de nos activités.

Petit tour d'horizon :

L'année 2017 a été bonne pour nos hôtels avec une augmentation des nuitées de 3,4% dans le canton de Vaud et une stabilisation positive à + 0,3% dans le canton de Fribourg et à Jura /Trois Lacs. L'hiver a été bon pour nos stations de montagne en raison des importantes chutes de neiges et de la stabilisation du franc à 1 franc 20 pour 1 euro, soit son niveau d'avant janvier 2015. Toutefois, il faut être conscient que les prix de ventes moyens ne sont pas encore remontés au niveau de 2013-2014 et encore moins à leur niveau d'avant la crise financière de 2008. La tendance défavorable aux sports d'hiver continue et ce ne sont plus seulement les stations alpines des pays voisins qui sont de fortes concurrentes, mais aussi les destinations exotiques rendues encore plus avantageuses par le prix bas des voyages en avion.

Globalement, les perspectives sont bonnes, mais la concurrence mondiale toujours plus forte. Seuls le maintien et l'amélioration constante de la qualité des prestations, de la convivialité et de l'authenticité permettront à notre hôtellerie de tirer son épingle du jeu et de demeurer pérenne.

Dans le futur immédiat, l'ARH va continuer d'agir sur 3 dossiers législatifs importants pour l'hôtellerie, 2 sur le plan fédéral et un au niveau des 4 cantons qui composent son territoire.

Le premier est la liberté commerciale de l'hôtelier :

Les chambres fédérales ont adopté nettement l'an dernier la motion Bischof qui demande au Conseil fédéral d'interdire les clauses de parité de prix restrictives imposées contractuellement par les plates-formes de réservation en ligne aux hôteliers. La France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont déjà mis en œuvre une telle mesure. L'hôtelier retrouverait ainsi la liberté d'accorder de meilleurs prix aux clients qui réservent directement sur son propre site. Ce vote qui nous réjouit, est le résultat d'un grand effort d'information de hotelleriesuisse et de l'ARH auprès des parlementaires fédéraux. Il fallait également contrer l'intense lobbying effectué par booking.com. Nous avons gagné une bataille, mais pas la guerre car il faudra encore convaincre le Conseil fédéral de traduire la volonté du parlement dans la loi et supprimer ces restrictions inadmissibles à la liberté de politique commerciale de l'hôtelier.

Le deuxième est l'initiative dite pour des prix équitables - stop à l'îlot de cherté

L'ARH a participé au comité de cette initiative et à la récolte des signatures aux côtés d'hotelleriesuisse. 108'000 signatures valables ont été déposées le 12 décembre dernier à la chancellerie fédérale avec 3 mois d'avance sur le délai de récolte. Pour rappel, il s'agit de permettre

aux suisses, donc aussi aux hôteliers, d'acheter des produits importés, par exemple des biens d'investissement, à des prix proches de ceux qui sont payés dans les pays voisins. Car aujourd'hui, le fabricant vend plus cher au distributeur suisse, profitant du pouvoir d'achat plus élevé dans notre pays.

Si nous acceptons que le niveau de vie élevé de notre pays influence le prix des prestations exécutées sur place, il n'est pas admissible de payer le double ou le triple pour le même produit industriel fabriqué hors de Suisse.

La suite dépend du Conseil fédéral et du parlement. S'ils élaborent un contre-projet satisfaisant, l'initiative pourrait être retirée. Mais c'est de la musique d'avenir et je ne suis, personnellement, guère optimiste sur cette possibilité. Nous avons donc beaucoup de travail d'information et de conviction devant nous.

Le troisième dossier est cantonal : il s'agit de rétablir une concurrence loyale entre les différents hébergeurs

Ce n'est pas la première fois que je vous parle des chambres d'hôtes, dont internet et la plus grosse plate-forme, Airbnb, ont permis un développement fulgurant. Elles sont souvent inconnues des administrations et représentent, par exemple, plus de 30 % de la capacité des hôtels vaudois. Sauf bon vouloir des loueurs, il se peut qu'elles ne payent ni taxe de séjour, ni TVA, ni impôts. Elles ne sont soumises à aucun contrôle en matière d'hygiène ou de sécurité incendie. Enfin leurs employés ne sont certainement pas payés selon la convention collective de l'hôtellerie-restauration. L'hôtelier, lui, ne peut échapper à ces contraintes.

Nous voulons corriger cet état de fait et soumettre ces loueurs à des obligations légales et réglementaires comparables à celles imposées aux hôteliers, afin de rétablir une concurrence loyale entre tous les hébergeurs. Notre préoccupation est de les faire sortir de l'anonymat que Airbnb essaie, par tous les moyens, y compris en payant globalement la taxe de séjour, de protéger.

Une subtile modification de la loi vaudoise sur les auberges en 2015 doit permettre de faire sortir ces loueurs de la clandestinité car ils sont, depuis, soumis à cette loi. Quelques modifications du règlement d'application devraient suffire et répondre ainsi aux 2 postulats déposés au Grand Conseil. Un groupe interdépartemental planche sur le sujet. Peut-être notre ministre de l'économie pourra-t-il nous en dire un peu plus dans quelques minutes.

Le canton de Fribourg semble vouloir procéder par étapes. La première est une révision de la loi sur le tourisme permettant de régler la question de la taxe de séjour, vraisemblablement par un accord avec Airbnb. Cela risque de ne pas suffire à faire sortir les loueurs de l'anonymat. Dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, les bases légales existent, mais il faut trouver les bons instruments de détection des loueurs clandestins. Nous souhaitons continuer de travailler de manière constructive avec les autorités et les administrations cantonales pour rétablir l'égalité de traitement entre les hébergeurs de notre région, mais le temps presse.

Disruption numérique : quels enjeux pour l'hôtellerie

Tout le monde ou presque se préoccupe de la digitalisation ou numérisation de notre société. Quelles influences sur l'hôtellerie et le tourisme de demain ? Que pouvons-nous faire ?

J'ai participé à un atelier dans le cadre d'une étude sur l'économie numérique mandatée par le canton de Vaud l'automne dernier. Les participants issus du tourisme, de l'événementiel, de la culture et de l'hôtellerie sont rapidement tombé d'accord sur leurs attentes vis à vis de l'Etat :

1. Il faut développer la formation au numérique et ceci dans tous les secteurs.
2. Le rôle des collectivités pourrait être de favoriser financièrement l'éclosion de projets numériques collectifs et rassembleurs.
3. Il est fondamental de pouvoir adapter les lois et règlements beaucoup plus rapidement à l'évolution numérique.

Si les collectivités publiques peuvent fournir des conditions-cadres favorables, il appartient au secteur privé d'agir et de s'adapter. La grande difficulté sera pour l'ARH d'effectuer une veille technologique. Seuls, nous n'avons ni les moyens humains ni les moyens financiers. Une idée pourrait être de constituer des réseaux d'observation et d'échange avec d'autres associations, notamment des faîtières nationales ou européennes, des écoles et universités, des sociétés spécialisées et bien d'autres acteurs encore. La tâche s'annonce difficile, mais nous voulons saisir toutes les opportunités d'informer et de rendre service à nos membres. La numérisation de l'économie ne doit pas engendrer la crainte, mais devenir une chance à saisir et à intégrer dans un modèle d'affaires modifié.

Quelques mots sur les votations fédérales du 10 juin qui, sans toucher directement l'hôtellerie, n'en sont pas moins cruciales :

Il faut rejeter l'initiative monnaie pleine et approuver la loi sur les jeux.

L'idée de la monnaie pleine est peut-être louable en soi, mais elle est dangereuse pour la place financière de notre pays. La Suisse ne peut faire cavalier seul et sortir d'un système mis en place internationalement il y a plus de 80 ans. Depuis 2008, la régulation a été renforcée. L'hôtellerie a besoin d'une économie et de banques fortes. Que les lanceurs étrangers de cette idée l'expérimentent chez eux au lieu de chercher à l'imposer à la Suisse.

La loi sur les jeux sera un bon test de la capacité de poser quelques règles nationales à des acteurs mondiaux sur internet. On peut discuter de quelques détails, mais il paraît important de réguler le marché sur la toile au même titre que les autres activités économiques et éviter la constitution de multinationales virtuelles et défiscalisées. C'est le sens de notre intervention pour faire sortir les chambres d'hôtes de la clandestinité : internet ne doit pas permettre la création d'une économie souterraine.

Enfin, les hôteliers auront ces prochains mois 2 soucis supplémentaires dans la gestion de leur entreprise :

L'entrée en vigueur, demain 25 mai, du règlement général sur la protection des données de l'Union Européenne dit RGPD et la mise en œuvre au 1^{er} juillet des lois modifiées suite à l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse.

Sur le RGPD, nous ne sommes pas tout à fait au clair sur les mesures à prendre tant c'est compliqué. Mais nous avançons, avec l'aide de hotelleriesuisse et renseignerons nos membres au mieux durant l'été. Malgré la complexité de ces directives et les menaces de l'Union européenne aux contrevenants, il n'y a pas trop lieu de s'affoler car la Suisse, comme d'habitude bon élève, sera probablement au point avant certains de ses voisins.

Concernant la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse, nous avons déjà contacté des services de l'emploi cantonaux qui nous ont promis de nous renseigner dès qu'eux-mêmes auraient obtenu les informations de la Confédération. Nous reviendrons sur ce sujet vers nos membres dès que possible dans le courant du mois de juin. Monsieur le Conseiller d'Etat Leuba pourra peut-être nous en dire quelques mots tout à l'heure.

Dans ce tour d'horizon, j'ai effleuré 8 sujets de préoccupation actuels et futurs. Cette énumération est loin d'être exhaustive. Et ma conclusion sera que l'Association Romande des Hôteliers, consciente des enjeux, renforce sa structure professionnelle pour répondre notamment à toutes les sollicitations que je viens de vous citer et aux changements de notre branche économique.

Merci de votre attention